

16 décembre 2019

---

Le Conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement, s'est réuni dans la salle des délibérations.

*Ordre du jour :*

## Table des matières

DÉLIBÉRATIONS .....	3
1. Décision modificative n°13 : Paiement Attribution Compensation 2019 .....	3
2. Délibération service mutualisé Autorisation des Droits du Sol (ADS) : adoption de la convention 2020 – 2023 .....	3
3. Délibération service mutualisé instruction d'urbanisme par un cabinet privé en commun avec des communes appartenant à « ex cœur lauragais » : Ste Foy d'Aigrefeuille, St Pierre de Lages, Vallesvilles, Caraman.....	4
4. Délibération modificative n°14 – Groupe scolaire .....	4
INFORMATIONS – DISCUSSIONS .....	5
1. Bulletin municipal.....	5
2. Goûter des aînés.....	5
3. Vœux du maire .....	5
4. Questions diverses .....	5

La séance a été publique.

*Étaient présents :*

- Mesdames Oriol Andrée, Cesses Évelyne, Le Joly Sylvie, Lahoz Christine, Jalabert Chantal.
- Messieurs Jam Claude, Parker David, Ribault Jean-Paul, Zenatti Paul.

*Excusés :*

- Monsieur Dubois Pilippe a donné pouvoir à Monsieur Parker David pour prendre part aux votes et aux délibérations.
- Monsieur Salviac Daniel a donné pouvoir à Monsieur Jam Claude pour prendre part aux votes et aux délibérations.
- Madame Raido Sandrine et Vivoux Véronique

*Absent :*

- Monsieur Espitalier Fabrice

Le secrétariat de séance a été assuré par M. Parker.

# DÉLIBÉRATIONS

## 1. Décision modificative n°13 : Paiement Attribution Compensation 2019

En janvier 2019, afin de préparer le budget 2019, nous avons reçu les nouvelles attributions de compensation par la CC TERRES DU LAURAGAIS. La commune devait recevoir une AC de 23.350,50 €.

Suite à une délibération contradictoire de la CC en date du 7 mai 2019, la commune de Bourg doit verser en AC la somme de 3.427,50 €. Cette dépense n'est donc pas prévue au budget.

Mme le Maire a contacté notre avocat, en charge du dossier de réclamation de nos AC, il nous conseille fortement de payer ces attributions de compensations afin de ne pas nous mettre « à mal » au vu de la préfecture.

Il convient de basculer du 615221 vers le 739211.

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider la DM pour abonder le compte 739211 d'un montant de 3.427,50 €.

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages « blanc » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 10

Mme Sylvie Le Joly ne souhaite pas prendre part à ce vote.

## 2. Délibération service mutualisé Autorisation des Droits du Sol (ADS) : adoption de la convention 2020 – 2023

Une nouvelle convention doit être établie entre la commune et la communauté des communes Terres du Lauragais, à partir du 1er janvier 2020, pour le traitement des dossiers d'urbanisme.

Pour rappel, le maire reste l'autorité compétente pour la délivrance de toutes autorisations de droit de sol.

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour confier l'instruction des autorisations et tous actes relatifs à l'occupation du sol à la « Communauté de communes ».

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 8
- Nombre de suffrages « oui » : 0

Mme Sylvie Le Joly ne souhaite pas prendre part à ce vote.

Mme le Maire a effectué un comparatif des coûts et s'interroge sur certains articles de la convention.

M. Claude Jam indique qu'il est important de prendre en compte la qualité du service rendu.

### 3. Délibération service mutualisé instruction d'urbanisme par un cabinet privé en commun avec des communes appartenant à « ex cœur lauragais » : Ste Foy d'Aigrefeuille, St Pierre de Lages, Vallesvilles, Caraman...

Plusieurs communes de l'ex Cœur Lauragais ont contacté un cabinet privé pour assurer ce service. Actuellement, les communes concernées se posent la question sur le devenir de ce service à Terre du Lauragais.

Au vu de toutes ces questions, le Conseil Municipal doit décider de confier ce service à un prestataire.

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider le choix du prestataire URBADOC.

#### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 10

Mme Sylvie Le Joly ne souhaite pas prendre part à ce vote.

### 4. Délibération modificative n°14 – Groupe scolaire

Suite aux travaux liés au groupe scolaire, les factures doivent être payées. Il convient d'abonder le compte 2313 op 283 pour un montant de 229 850.00€

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider la DM pour abonder le compte.

#### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 11

M. Zenatti demande si, au conseil de janvier ou de février, un point sur le budget des travaux peut être fait. Mme Le Maire répond favorablement à cette demande.

## INFORMATIONS – DISCUSSIONS

### 1. Bulletin municipal

Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux articles que l'on pourrait publier. Une réunion aura lieu le lundi 6 janvier 2020 à 20h30.

### 2. Goûter des aînés

Le goûter a eu lieu le 15 décembre 2019 dans une très bonne ambiance.

### 3. Vœux du maire

Mme le Maire propose d'organiser les vœux du maire le 25 janvier prochain à 11h dans le gymnase.

### 4. Questions diverses

- M. Dubois aimerait couper sa haie et il demande à la mairie d'enlever les tuiles le long de sa clôture.
- M. Zenatti indique que des panneaux de signalisation de voirie, qui avaient été posés sur le chemin de Marsenca, ont disparu en une nuit. Il remercie également la famille Lannes qui s'est mobilisée pour dégager les arbres tombés en raison des intempéries

La séance est levée à 22h43.